

BUREAU

Séance du 5 novembre 2021

Délibération BU_20211105_006

Convention avec le centre de gestion de l'Indre relative aux missions d'inspection d'hygiène et sécurité du travail

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la lettre de résiliation du centre des gestion du 09 mars 2020 ;

Vu l'avis du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail en date du 12 avril 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le Centre de Gestion de l'Indre se voit confier une mission de conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans les domaines de la santé et de la sécurité pour l'ensemble des services du SDIS.

Article 2. La convention, ci annexée, fixant les modalités de cette mise à disposition est approuvée et le président est autorisé à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

Marc FLEURET